

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS  
En date du MERCREDI 9 septembre 2020 à 18h30**

**Présents :** M. BEGUE Xavier - M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absentes excusées :** Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine

**Secrétaire de séance :** M. ECHARD Vincent

**Date de convocation :** 4 septembre 2020

**Préambule :** approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **SYDELL, montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité**

Monsieur le maire présente le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 qui fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Pour 2020, la redevance maximale de la RODP pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants est de 212 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la délibération qui permettra dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes, au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à cette redevance.

- **Désignation du représentant de la commune auprès des ACCA de Eyne et St Pierre**

Monsieur Vincent ECHARD est désigné à l'unanimité comme représentant du conseil municipal pour prendre part aux votes des l'Assemblées Générales des ACCA d'Eyne et de St Pierre dels Forcats. Il pourra donner procuration à d'autres votants et ceci en fonction des statuts de l'ACCA.

- **Avis sur l'enquête publique du projet de modification du profil d'un cours d'eau par la SARL COMAS et fils**

Monsieur le Maire expose l'objet de l'enquête publique du projet de modification du profil d'un cours d'eau sur la commune de Saint-Pierre Dels Forcats par la SARL COMAS et fils, qui a eu lieu du 17 août au 3 septembre 2020.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public à la mairie ainsi qu'à la DDDTM pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce rapport sera également mis en ligne sur le site internet de l'état.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis favorable au projet.

- **Proposition de la communauté de communes d'Installation d'un composteur partagé**

La loi sur la transition énergétique impose le tri des biodéchets à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Le service gestion et valorisation des déchets de la Communauté de communes a retenu la solution du compostage des biodéchets.

Depuis un an une campagne de mise en place de composteurs partagés a permis la création de 4 sites (Mont-Louis, Formiguères, Fontrabouise/Puyvalador et Sansa).

Ces plateformes sont financées intégralement par la com com.

Le conseil municipal décide d'étudier la faisabilité de ce projet : détermination d'emplacement, consultation des habitants, proposition d'un référent, avis des communes déjà équipées.

- **Convention avec le Centre de gestion pour mise à disposition de personnel temporaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent a été mis à disposition du Centre de gestion de septembre 2019 à août 2020 au SIECA, en tant qu'assistant de gestion et régisseur auprès du président et du directeur.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour une durée d'un an, un poste transversal sur la commune, le SIECA et SIAEPA est nécessaire. L'agent sera chargé pour la commune des recherches de financement, montage des dossiers de

subventions et encaissements.

Le conseil municipal valide la signature de la convention avec le centre de gestion pour mise à disposition de personnel temporaire. 50 % du poste sera financé par la commune et 50 % par le SIECA.

- **Local technique communal affecté à l'association communale de chasse agréée**

Le conseil municipal décide de rencontrer les pétitionnaires s'opposant à la construction de ce local technique municipal affecté à l'association communale de chasse agréée.

- **Point sur les travaux en cours**

**Piste forestière du Pla du cambre**

Un autre projet est envisagé sur la totalité de la piste, l'ONF va étudier la faisabilité du projet. Les recherches de subventions vont être menées.

**Agencement des bureaux**

Les demandes de devis sont en cours.

- **Location des salles communales**

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs en vigueur depuis 2013 des locations des salles communales. Le conseil valide à l'unanimité les tarifs suivants :

- salle polyvalente : 200 € - 150 € pour les habitants de Saint-Pierre – Caution 400 €

- Salle hors-sac : 100 € - 50 € pour les habitants de Saint-Pierre – Caution 200 €.

La location sera gratuite pour l'assemblée générale des associations de la commune.

Les bénéfices seront affectés à la caisse des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire,  
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,  
Vincent ECHARD,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Echard', is written over a horizontal line.